



Nantes: Deux élèves exclus de Centrale après des débordements lors d'un week-end d'intégration

EDUCATION Un troisième étudiant a été sanctionné par un an d'exclusion avec sursis... Les faits seraient inédits à l'école Centrale. Fin mars, trois étudiants ont été sanctionnés après un passage devant la section disciplinaire de l'école d'ingénieurs nantaise. Des mesures d'exclusion ont été prononcées à leur encontre, à la suite d'un week-end d'intégration qui avait mal tourné, en septembre dernier. C'est dans le bus direction La Rochelle, où se rendaient des centaines d'étudiants, que les faits se sont déroulés. Des jeunes gens inscrits en 2e année y auraient forcé certains de leurs camarades à consommer de l'alcool. A bord, ils se seraient également dénudés. Des faits d'exhibition sexuelle qui avaient choqué une partie des participants. « L'école Centrale est intransigeante » L'un des étudiants a été sanctionné par une exclusion définitive. Un autre ne pourra plus mettre les pieds dans l'établissement pendant deux ans, tandis que le dernier a écopé d'un an d'exclusion avec sursis. Des décisions prises en toute discrétion, que confirme à 20 Minutes ce jeudi Arnaud Poitou, le directeur de l'école Centrale. « L'école est intransigeante autour de tout ce qui peut s'apparenter à du bizutage. D'autant que ce qui s'est passé dans ce bus n'est pas conforme à la charte signée par tous les élèves au départ de ce week-end d'intégration. » Juste après les faits, le directeur avait gelé la participation financière de l'établissement aux frais de transport. Il avait aussi convoqué la section disciplinaire, composée d'étudiants et de personnels. >> A lire aussi : L'Education nationale ouvre une enquête après le bizutage à la fac de médecine de Créteil Dossier sensible Pour autant, le dossier semble encore sensible au sein de l'établissement. Dans un message anonyme reçu par 20 Minutes, intitulé « Stop bizutage », la gestion de cette affaire par la direction est pointée du doigt. Le communiqué dénonce notamment une « position ambiguë » et une « relativisation de la gravité des faits ». Sur ce dernier point, Arnaud Poitou semble assumer. « Je crois que les faits sont assez anodins par rapport à ce qu'il peut se passer ailleurs. Les étudiants mis en cause n'avaient pas d'intention avilissante, estime le directeur. Mais j'ai décidé de ne rien laisser passer. Pour que de fil en aiguille, on n'arrive pas à des situations vues dans d'autres écoles. » Selon le directeur, au moins un des trois étudiants sanctionnés conteste la décision. Tous ont de toute façon la possibilité de faire appel auprès du Cneser, instance dépendant du Ministère de l'éducation nationale.